



«Le Conseil fédéral entend faire en sorte que la Suisse garantisse un niveau de sécurité élevé comparativement aux autres pays européens.» Cette déclaration d'intention du gouvernement dans son Rapport sur la politique aéronautique suisse 2004 indique clairement les objectifs que doit atteindre l'aviation civile en Suisse. Sans un niveau de sécurité élevé, l'aviation ne pourrait assumer de manière crédible son rôle de vecteur incontournable entre la Suisse et le reste du monde. Elle ne serait pas non plus en mesure de répondre aux attentes du marché. A cet égard, le sens des responsabilités des acteurs du secteur aéronautique – des pilotes à la direction de l'OFAC en passant par la direction des compagnies aériennes et les inspecteurs – revêt plus que jamais une importance capitale. Pour que la collaboration entre les acteurs du marché et l'autorité de surveillance puisse fonctionner correctement et que le niveau de sécurité puisse s'élever durablement, tout le monde doit être réellement conscient de son rôle et percevoir la sécurité comme une valeur commune.

L'industrie doit faire face aujourd'hui à une concurrence acharnée. Les considérations financières ont dans ce contexte un poids non négligeable dans les décisions quotidiennes que doivent prendre les entreprises. L'Etat se voit donc contraint de réglementer le marché et de veiller à ce que les normes techniques et

opérationnelles soient appliquées et que des mesures d'amélioration de la sécurité soient prises, pour autant qu'elles soient faisables et justifiées. Les activités de l'OFAC sont subordonnées au principe «Safety first».

La politique de sécurité touche toutes les composantes de l'aviation

Toutes les activités de l'OFAC en relation avec la sécurité se basent sur la politique de sécurité de l'office. Celle-ci définit les méthodes et les ressources à engager pour que l'OFAC se conforme au principe «Safety first». La politique de sécurité concerne toutes les composantes de l'aviation civile: les compagnies aériennes, les services de navigation aérienne, le service météorologique, les aéroports, les organismes de conception et de production, les organismes de maintenance et les établissements de formation des pilotes, des aiguilleurs du ciel, des techniciens et des mécaniciens. Le personnel de l'OFAC est tenu de se conformer à la politique de sécurité qui fait en quelque sorte office de mode d'emploi du principe «Safety first».

Les passagers et la plupart des personnes concernées à un titre ou à un autre par l'aviation n'envisagent pas que la croissance du trafic ira de pair avec une augmentation du taux d'accident et du nombre d'incidents graves. Les objectifs de l'aviation civile suisse en matière de sécurité doivent donc d'une part tenir compte

de cet élément et doivent d'autre part être définis en référence aux pratiques internationales. En définitive, la Suisse vise un niveau de sécurité élevé comparé aux pays européens. Pour concrétiser cet objectif, l'OFAC assume sa fonction d'autorité de surveillance de manière compétente et indépendante, en conformité avec le principe «Safety first».

Il n'est toutefois pas question de respecter aveuglément les normes établies. Pour autant que la situation le justifie et que la sécurité n'est pas compromise, l'OFAC pourra moduler ses exigences et ses prescriptions en fonction des intérêts économiques de l'industrie aéronautique. En clair, rien ne sert de disposer du système aéronautique le plus sûr de l'univers si cela se traduit par une perte de compétitivité des acteurs et leur disparition subséquente du marché. A l'opposé, une aviation le regard rivé sur la recherche d'avantages concurrentiels au détriment de la sécurité se condamnerait elle-même. Il convient dès lors de viser un équilibre entre les intérêts économiques et les impératifs de sécurité.

Ne pas toujours se contenter du strict minimum

Afin de garantir le niveau de sécurité souhaité, l'OFAC met en œuvre systématiquement les normes de sécurité éprouvées à l'instar des règles techniques reconnues. En outre, dans la

mesure où la situation le justifie et où le législateur le permet, il convient, en vue d'optimiser la sécurité aérienne, d'appliquer non seulement les règles techniques, mais des normes reflétant l'état actuel de la technique (meilleure pratique). En d'autres termes: l'OFAC s'efforce d'établir des réglementations qui ne se contentent pas d'être conformes aux normes minimum légales, mais correspondent aux recommandation des organisations internationales visant à optimiser la sécurité. Le système aéronautique devrait continuellement intégrer les progrès techniques et technologiques.

La nécessité d'une philosophie commune

Le plus parfait des systèmes, les plus performants des instruments sont inutiles à une organisation si les individus qui la composent ignorent comment les employer. Aussi l'OFAC a prévu des mesures propres à encourager la qualification de ses collaborateurs, mesures qui ne se résument pas à la formation et à l'enseignement des connaissances dans un domaine particulier, mais visent à insuffler une culture commune, une philosophie de la sécurité à l'ensemble de l'office. A cet effet, l'OFAC met régulièrement sur pied des activités de sensibilisation variées (cours, ateliers, distribution de matériel d'information).

Pour parvenir à promouvoir de manière crédible une culture et une ligne de conduite

communes en matière de sécurité au sein du secteur aéronautique, l'OFAC doit observer lui-même une ligne de conduite constante à tous les niveaux – des examens de pilotes à la certification d'un organisme de maintenance en passant par l'inspection d'un aéroport. Cette approche commune constitue la base à partir de laquelle la sécurité de l'aviation civile pourra progresser jusqu'à atteindre le niveau souhaité.

